

DE L'UTILISATION D'UNCLAUSIER TYPE

Enoncés, points principaux, risques à couvrir et exemples de clauses

INTRODUCTION DU CONTRAT

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Enoncer de façon synthétique :<ul style="list-style-type: none">◆ les parties au contrat,◆ l'objet (produits achetés ou prestations à réaliser)◆ le montant de l'opération◆ le délai de réalisation.- Etre présumé moins expert que le vendeur | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Faire reconnaître le contractant comme un spécialiste ou un expert.- Préciser la nature de l'obligation pesant sur le Fournisseur- Fixer les engagements de chaque partie |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Attendu que l'Acheteur désire procéder à l'installation de (Désignation des produits), que ce besoin a fait l'objet d'un Cahier des Charges (Indiquer N° indice / date), que les délais de réalisation ont été fixés comme suit (....) Attendu que la société X....., spécialisée dans l'installation de (désignation des produits), a manifesté par son offre n° Du Sa volonté de satisfaire à ces exigences, la société X..... s'engage à en faire son affaire et s'oblige selon les termes du présent contrat.- <u>Exemple n°2 :</u> Attendu que l'Acheteur désire acquérir les matériels dont la liste est annexée au présent contrat, que lesdits matériels doivent être fournis dans un délai de 24 heures, Attendu que la société X....., fabricant des matériels mentionnés et leader sur le marché, s'engage sur les délais de fourniture, Attendu que le respect des délais constitue l'élément déterminant du présent contrat. | |
| Date de création : | Date de révision : |

OBJET DU CONTRAT

Points principaux :

- **Enoncer de façon détaillée l'objet du contrat (c'est-à-dire les obligations de chacun) :**
 - ◆ **Liste des produits achetés ou définition de la prestation à réaliser**
 - ◆ **Prix / Montant**
 - ◆ **Obligation de moyen ou de résultat**
 - ◆ **Délai de réalisation**
 - ◆ **Condition de règlement**
 - ◆ **Durée totale du contrat**
 - ◆ **Maintenance**
 - ◆ **Garantie**

Risques à couvrir :

- **Eliminer les ambiguïtés.**
- **Assurer de la satisfaction d'un besoin (résultat, performance)**
- **Préciser la nature de l'obligation pesant sur le Fournisseur**
- **Fixer les engagements de chaque partie**

Exemples de clauses :

- Exemple n°1 :

L'objet du présent contrat est de fixer les conditions dans lesquelles la société X ... s'engage à fournir à l'Acheteur les produits suivants (.....).

Les prix sont fermes et définitifs pour la période du au 2001.

Le quantitatif donné ne constitue en aucun cas un engagement d'achats de la part de l'Acheteur.

- Exemple n°2

Le Fournisseur s'engage sur la conformité des produits par rapport aux normes en vigueur, notamment (préciser lesquelles sont visées).

Le Fournisseur s'engage sur la tenue des performances, reconnaît leur caractère déterminant pour le présent contrat et accepte l'obligation de résultat qui en découle.

- Exemple n°3 :

Le Fournisseur s'engage à livrer les produits, objet du présent contrat, sous un délai de 8 heures ouvrées. Il ne pourra pas invoquer de faits autres que ceux prévus par la loi comme cas de force majeure, pour dégager sa responsabilité

- Exemple n°4 :

Toute modification au présent contrat doit faire l'objet d'un devis, lequel donnera lieu le cas échéant, à l'émission d'un avenant au présent contrat, ce dernier précisera le rang d'application des modifications.

Date de création :

Date de révision :

CONFIDENTIALITE

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Eviter que le contrat soit connu par d'autres personnes que les parties.- Assurer une discrétion autour des conditions commerciales négociées et convenues.- Gérer certaines informations : audits, savoir-faire, ... et leur mode de diffusion- Dénigrement, concurrence déloyale- Contrefaçons, Brevets, Licences. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Prix sur la place publique- Informations diffusées sur le savoir-faire- Informations confidentielles sur certains marchés recueillies auprès de fournisseurs du fait de l'obligation de conseil- Résultats d'audits produits ou processus utilisés à des fins non prévues. |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Toutes les informations (documents, plans, fichiers informatiques, ...) remises par l'Acheteur demeurent sa propriété et ne peuvent être diffusées à quiconque sans son accord écrit. A La fin du contrat, ils seront restitués par le Fournisseur dans un délai de 4 semaines après la dernière livraison. Les rapports d'audit, produit ou processus, sont la propriété des parties et ne peuvent être communiqués à des tiers. L'Acheteur s'engage à ce que les produits fournis par le Fournisseur ne soient en aucun cas, remis pour analyse à des sociétés concurrentes.- <u>Exemple n°2 :</u> Tous les documents portant la mention "CONFIDENTIEL" remises par l'Acheteur ne peuvent être diffusés à quiconque sans son accord écrit. A La fin du contrat, ils seront détruits par le Fournisseur, lequel fera parvenir une attestation en ce sens.- <u>Exemple n°3 :</u> Les documents portant la mention "CONFIDENTIEL" ne peuvent être communiqués qu'aux personnes ayant un intérêt à les connaître, à savoir : (Dresser une liste exhaustive par fonction / nominative). <p><u>Remarques :</u> Il y a parfois intérêt à faire un contrat de confidentialité avant même de commencer une étude avec un Fournisseur afin que les informations qui lui sont communiquées pour effectuer le chiffrage soient couvertes et ne puissent être diffusées.</p> | |
| Date de création : | Date de révision : |

PROPRIETE, LICENCES & BREVETS

| | |
|--|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager les points liés à la propriété d'un bien et/ou son utilisation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Propriété/Copropriété du bien, ◆ Licences d'utilisation ◆ Brevets ◆ Contrefaçons ◆ Droit exclusif d'utilisation. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un produit copié, revendication par le propriétaire. - Produit développé par l'Acheteur se retrouvant sur le marché (concurrent) - Accès aux sources pour les logiciels - Maintenance des produits |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage à garantir l'Acheteur contre d'éventuelles actions visant à son éviction totale ou partielle de la propriété des biens achetés. Il garantit notamment l'Acheteur contre toute action d'un tiers en contrefaçon. Il lui appartiendra de prendre en charge tous les frais, indemnités, dommages et intérêts qui découleraient de cette action. Si l'Acheteur devait subir quelque charge que se soit, elle sera en droit de demander : <ul style="list-style-type: none"> ◆ la restitution des sommes versées ◆ le remboursement des frais de justice ◆ le paiement de dommages et intérêts du fait du préjudice subi. - <u>Exemple n°2</u> Compte tenu du paiement partiel du développement de la nouvelle gamme de produits X....., le Fournisseur s'engage à en assurer l'approvisionnement exclusif à l'Acheteur jusqu'au2002. A compter du 01/01/2003, il lui sera loisible de fournir tout client de son choix. En conséquence de quoi, l'Acheteur paye la somme de Francs. - <u>Exemple n°3 :</u> Le Vendeur reconnaît que les Articles sont la propriété intellectuelle exclusive de l'Acheteur. Aucune clause de ce Protocole ne peut entraîner directement ou indirectement cession au Fournisseur d'un droit quelconque de l'Acheteur sur les Articles. Les Articles porteront la mention de la marque ou du nom choisi par l'Acheteur - <u>Exemple n°4 :</u> Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Produits ne constituent pas une contrefaçon de droits préexistants de propriété industrielle ou intellectuelle. En conséquence, en cas de poursuite fondée sur la violation de tous brevets, modèles ou autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à un tiers en relation avec la fourniture des Produits par le Vendeur, l'utilisation et la vente de ceux-ci par l'Acheteur, le Vendeur se substituera à l'Acheteur et l'indemnifiera de tous les frais et indemnités qui pourraient être mis à la charge de cette dernière du fait d'une telle violation. | |

- Exemple n°5 :

En cas d'action en contrefaçon, le Fournisseur trouvera une solution de remplacement non contrefaisante, à ses frais

Date de création :

Date de révision :

PHASAGE D'UNE ETUDE / PRODUIT

Points principaux :

- **Le phasage doit permettre la pose de jalons et fixer les différentes étapes dans un processus afin d'obtenir le résultat prévu. Peut être appliqué à :**

- ◆ **Etudes,**
- ◆ **Développement de produits**
- ◆ **Réalisation de prestations**

Voir Pénalité / Résolution

Risques à couvrir :

- **Définition d'un "livrable" pour chaque phase.**
- **Possibilité d'arrêter le projet après chaque jalon**
- **Validation de l'étude**
- **Appartenance du produit et de l'étude à la fin de chaque phase.**

Exemples de clauses :

- Exemple n°1 :

L'Acheteur se réserve le droit de mettre fin au présent contrat qui le lie à la société X... à la fin de chaque phase, sans indemnité compensatoire si l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :

- ◆ Respect du prix objectif du produit
- ◆ Qualité de la prestation
- ◆ Dépassement de la planification de plus de 5 jours ouvrés

Cette résolution se fera par lettre recommandée avec Accusé de réception. L'Acheteur ne sera tenu que pour le montant des prestations réalisées.

- Exemple n°2

L'Acheteur est propriétaire de l'étude, des sources et des programmes. A la fin des différentes phases, il appartient à la société X... de lui remettre les éléments suivants :

- | | | |
|----------------|--------------------------------|------------|
| ◆ Phase 1 | Cahier des charges fonctionnel | xx/xx/2001 |
| ◆ Phase 2 | Sources | xx/xx/2001 |
| ◆ Phase 3 | Recettes | xx/xx/2001 |
| ◆ Phase x..... | Programmes | |

- Exemple n°3 :

L'Acheteur se réserve le droit de mettre fin au présent contrat qui le lie à la société X..., sans indemnité compensatoire si l'un des événements se réalise, rendant l'étude sans objet :

- ◆ Annulation de la commande par le client
- ◆ Disparition du client
- ◆ Mise en redressement judiciaire du Fournisseur
- ◆ Apparition d'un produit standard sur le marché.

Les sommes réglées par l'Acheteur seront celles correspondant à la dernière phase ayant fait

l'objet d'une validation.

- Exemple n°4 :

Chaque phase est défini par un livrable lequel fait l'objet d'une validation par l'Acheteur. La validation sera formalisée par un procès verbal signé des deux parties. Elle valide une phase, reconnaît que le Fournisseur a rempli les obligations liées à celle-ci et permet de passer à la phase suivante. Cette validation permettra le règlement d'un acompte de x% du montant du présent contrat et transférera la propriété du livrable à l'Acheteur.

Date de création :

Date de révision :

OBLIGATION DE CONSEIL

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le produit acheté ou la prestation réalisée sera conforme à l'attente. - Faire jouer le caractère expert du vendeur ou du prestataire - Obliger le Fournisseur à s'engager sur le choix proposé par lui ou sur la solution envisagée par l'acheteur. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit non conforme. - Prestation insuffisante - Délai non tenu - Technicité des produits, solutions techniques ou prestations à réaliser |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage sur le résultat de la prestation. Il lui appartient de proposer les solutions techniques les plus adaptées, en intégrant notamment les éléments de coûts (respect des budgets prévisionnels) et de délais (respect de la planification du projet). - <u>Exemple n°2</u> En tant qu'expert dans le développement des produits X....., le Fournisseur proposera les matériels répondant au Cahier des Charges (Indice et date) afin que les prestations de l'Acheteur soient conformes au Cahier des Charges (N°/Indice). - <u>Exemple n°3</u> Le Fournisseur s'assurera que l'utilisation envisagée du produit acheté sera conforme. Il devra notamment déconseiller l'acquisition si cette utilisation lui paraît impropre à donner satisfaction à l'acheteur ou s'il lui apparaît inopportun du point de vue économique. - <u>Exemple n°4 :</u> Le Fournisseur s'engage à examiner tous les documents remis et à faire toute proposition afin de réduire les coûts de conception, d'utilisation et de maintenance. - <u>Exemple n°5 :</u> En matière de maintenance et de sécurité, le Fournisseur s'engage à proposer des solutions de remplacement pour les installations anciennes, obsolètes ou dangereuses. | |
| Date de création : | Date de révision : |

OBLIGATION DE SECURITE / ENVIRONNEMENT

Points principaux :

- Assurer que le produit acheté ou la prestation est conforme aux normes d'hygiène et de sécurité.
- Consignes de stockage, de transport d'utilisation et de destruction
- Dangérosité des produits, Sécurité
- Remise en état des lieux

Risques à couvrir :

- Produit dangereux.
- Personnel non habilité
- Pollution
- Assurances

Exemples de clauses :

- Exemple n°1 :

A chaque livraison, le Fournisseur fournira les spécifications des produits livrés, notamment les fiches relatives au stockage, au transport, à l'utilisation et à la destruction des produits.

- Exemple n°2

Le Fournisseur s'oblige à n'employer que du personnel ayant les habilitations xxx lors de la prestation. De plus, l'Acheteur se réserve le droit d'exiger le départ de toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité.

- Exemple n°3

Compte tenu du caractère toxique des produits achetés, le Fournisseur prendra à sa charge toute assurance visant à couvrir les risques lors de l'acheminement desdites marchandises jusqu'à

- Exemple n°4

En cas de détérioration de son fait ou de son intervention, le Fournisseur s'engage à la remise en état du lieu, faute de quoi, il ne pourra exiger le paiement du solde des sommes restant dues.

Date de création :

Date de révision :

OBLIGATION DE MOYENS

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation de moyens oblige le Fournisseur à faire en sorte que l'objectif soit atteint. Cet objectif est alors : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approximatif, ◆ Sans référence à des performances (Achat d'un produit avec une référence / catalogue) ◆ Non spécifié par rapport à des tolérances ou une description. <p>Voir Obligation de résultat.</p> | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai de livraison. - Performances d'un produit - Résultat d'une étude - Ecarts par rapport aux spécifications initiales - Manque de moyens - Mise à disposition de moyens : personnel, outillage, ... dédiés à la réalisation d'un projet |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens afin de livrer les produits dont une liste est jointe au présent contrat sous 8 heures. - <u>Exemple n°2</u> La machine livrée par la société X.... permettra le traitement de tonnes de sables / heure environ. Si ce niveau de production prévu n'était pas atteint, le Fournisseur s'engage à mettre en place une étude complémentaire afin de réduire l'écart. - <u>Exemple n°3</u> Commande pour 10 produits référencés X , le catalogue sur lequel l'acheteur se base, ne mentionne de façon indiscutable la performance attendue. <p><u>Remarques :</u> Les fournisseurs essayeront de faire passer ce type de clause dans la majorité de leur contrat. Il conviendra d'y être très attentif et de la rejeter systématiquement.</p> | |
| Date de création : | Date de révision : |

OBLIGATION DE RESULTAT

| | |
|---|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation de résultat oblige le Fournisseur à se conformer à la définition. (Performance tolérancée mesurable). Deux cas se présentent : <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'objectif est atteint et il a rempli son obligation, ◆ L'objectif n'est pas atteint, il convient dès le contrat, d'en prévoir les conséquences. <p>Prévoir des Pénalités à la clause.</p> | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai de livraison. - Performances d'un produit - Résultat d'une étude - Ecarts par rapport aux spécifications initiales - Manque de moyens |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage à livrer les produits dont une liste est jointe au présent contrat sous 8 heures. A défaut, il supportera tous les coûts liés à sa défaillance : pénalités, indemnités, perte de productivité. - <u>Exemple n°2</u> La machine livrée par la société X... permet le traitement de tonnes de sables / heure avec une tolérance de +/- 5 %. La réception de ladite machine sera faite conjointement par les 2 parties au contrat et le client final au regard de cette caractéristique. La réception définitive n'interviendra qu'au terme de 4 semaines de production au niveau spécifié ci-dessus. A défaut d'atteinte de l'objectif fixé, il sera procédé à un rabais sur le prix d'achats de la machine comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Production > 99 % : Aucun ◆ Production comprise entre 97 et 99 % : 5 % ◆ Production comprise entre 95 et 97 % : 10 % ◆ Production < 95 % : l'Acheteur refusera la réception de la machine. Le Fournisseur supportera tous les coûts liés à sa défaillance : pénalités, indemnités, perte de productivité. | |
| Date de création : | Date de révision : |

GARANTIE DE FONCTIONNEMENT ET D'USAGE

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi ne prévoit aucune obligation légale pour le Fournisseur de garantir les produits livrés. - Lister les conditions de garantie et les limitations éventuelles : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Financières ◆ Produits de remplacement ◆ Utilisation ◆ Zone d'intervention ◆ Délai d'intervention - Point de départ et durée de la garantie | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pannes. - Conditions d'utilisations normales d'un produit - Usure - Obligation de maintenance - Coût Pièces et M.O. - Indisponibilité du matériel - Délai d'intervention |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> La société X... garantit sans aucune réserve les produits livrés six mois à compter de la réception par l'Acheteur. - <u>Exemple n°2 :</u> Le matériel livré par la société X.... est garanti pour 1000 heures de fonctionnement, selon les conditions prévues dans le Cahier des Charges. - <u>Exemple n°3 :</u> Toute pièce défectueuse sera remplacée par une pièce neuve, celle-ci bénéficiera elle-même d'une garantie portant sur les pièces et la Main d'oeuvre. - <u>Exemple n°4 :</u> La société X.... s'engage à indemniser l'Acheteur pour les dommages causés par la défaillance de ses produits (Voir Indemnités) | |
| Date de création : | Date de révision : |

VICES CACHES

Points principaux :

- **La garantie des vices cachés est une obligation légale mais elle peut être exclue du contrat.**
- **Délai d'action lors de la découverte du vice (Bref délai).**
- **La réception ne porte que sur les défauts apparents.**

Risques à couvrir :

- **Défaut apparaissant après la mise en œuvre.**
- **Produit impropre à l'utilisation auquel il était destiné**
- **Performance réduite du fait du vice caché lors de la réception**

Exemples de clauses :

- Exemple n°1 :

La société X... garantit sans aucune réserve les produits livrés contre les défauts cachés et les vices rédhibitoires rendant leur utilisation impossible ou dégradant les performances prévues au Cahier des Charges.

- Exemple n°2 :

Toute clause figurant dans d'autres documents et prévoyant l'exclusion de la garantie des vices cachés est réputée non-écrite et ne pourra recevoir application pour la présente commande.

- Exemple n°3 :

Le Fournisseur garantit que le produit livré est exempt de tout vice qui rendrait celui-ci impropre à l'usage prévu ou à sa destination.

Date de création :

Date de révision :

TRANSFERT DE PROPRIETE

Points principaux :

- Refuser toute clause de réserve de propriété subordonnant le transfert de propriété au paiement complet des marchandises.
- Etre le propriétaire de la chose le plus en amont possible.
- Assujettir le paiement d'acomptes sur approvisionnements au Fournisseur au transfert de leur propriété dès livraison.

Risques à couvrir :

- Fournisseur en "faillite"
- Acomptes perdus
- Transfert de propriété uniquement lors de la livraison
- Fournisseur cessant son étude ou la réalisation d'une prestation
- Clause de réserve de propriété jusqu'à paiement complet des marchandises

Exemples de clauses :

- Exemple n°1 :

Le Fournisseur s'engage à ne pas se prévaloir d'aucune clause de réserve de propriété.

- Exemple n°2 :

En contrepartie du versement d'un acompte par l'Acheteur pour les approvisionnements de composants nécessaires à la réalisation du matériel, le Fournisseur s'engage à transférer la propriété desdits composants au fur et à mesure de leur livraison dans ses magasins.

Le Fournisseur procédera à l'identification des produits et à un stockage dans un lieu convenu, lequel portera la mention "Stockage Matériel Propriété Inaliénable de l'Acheteur".

De même, la zone d'assemblage sera identifiée de la même façon afin d'éviter toute confusion.

Date de création :

Date de révision :

TRANSFERT DE RISQUES

| | |
|--|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ne supporter les risques de la chose ou de la prestation le plus tard possible.- Définir qui supporte les risques lors du transport.- Assurances : qui doit assurer ? | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Destruction de la marchandise de façon fortuite.- Livraison d'une marchandise non-conforme- Transport de la marchandise- Assurances- Insuffisance de la mention "FRANCO" lors de la passation des commandes |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> L'Acheteur ne supportera le transfert de risques qu'une fois la réception de la marchandise effectuée dans ses magasins.- <u>Exemple n°2 :</u> En cas de réception prononcée chez le Fournisseur, celle-ci sera réputée "provisoire". Elle n'engage en aucun cas, l'Acheteur sur le prononcé de la réception définitive et ne saurait transférer les risques à cette dernière.- <u>Exemple n°3 :</u> Les marchandises sont transportées aux risques et périls du Fournisseur. Il lui appartient de prendre toutes les dispositions pour que celles-ci parviennent conformes à l'Acheteur dans les délais mentionnés. | |
| Date de création : | Date de révision : |

PAIEMENT DU PRIX

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Prévoir le moment du règlement du fournisseur.- Fait déclenchant le règlement- Fait justifiant le non-paiement de la prestation ou du produit.- Méthodes de paiement- Identification de la personne à payer. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Paiement en retard- Pénalités financières- Produit ou prestation non conforme- Assignation en paiement- Erreur de paiement |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Le paiement de toutes les prestations réalisées dans le cadre du présent contrat sera effectué à 90 jours fin de mois de réception de facture, le 10 du mois suivant par billet à ordre établi et domicilié par l'Acheteur.- <u>Exemple n°2</u> L'absence de procès verbal de réception signé des 2 parties, prévu à l'article xx du présent contrat, empêche le règlement du Fournisseur. Il lui appartiendra dans ce cas de provoquer une réunion dans les meilleurs délais afin qu'il soit procédé à une réception contradictoire du chantier. Le procès verbal sera alors joint à la facture et vaudra bon à payer.- <u>Exemple n°3</u> Le Fournisseur s'engage à informer l'Acheteur de toutes les modifications relatives au règlement de ses factures : domiciliation bancaire, société d'affacturage, ... par le biais de lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'information de sa part, il ne pourra invoquer de faute à la charge de l'Acheteur en cas de paiement erroné. | |
| Date de création : | Date de révision : |

INDEXATION DU PRIX / RENEGOCIATION

| | |
|---|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les contrats intégrant une part matière première importante, possibilité d'avoir un tarif variant sans intervention/négociation. - Contrats à exécutions successives : appels de livraisons échelonnés - A envisager pour les contrats dont la durée dépasse un an - Achat d'un produit hors zone Union Européenne et facturé en Euros. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hausse des prix des matières premières. - Fournisseur défaillant car n'ayant pas mesurer l'incidence de certains facteurs sur ses coûts - Evolution des coûts - Evolution du cours des devises |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le produit X étant approvisionné aux USA, le prix facturé sera fixé comme suit : Prix unitaire : 100 exprimé en \$ multiplié par le cours moyen du dollar au cours du mois précédent le jour de la livraison, selon cours publié dans les Echos rubrique xxxx. - <u>Exemple n°2</u> La formule d'indexation ne recevra application que si et seulement si le calcul de la révision entraîne une baisse ou une hausse supérieure à 5 %. Dans tous les autres cas, les prix seront maintenus en l'état. - <u>Exemple n°3</u> Les prix sont fermes et définitifs. Toutefois, si les tarifs Fournisseurs de la société X... venaient à augmenter de 10 %, les parties au contrat s'engagent à se réunir de nouveau afin de convenir d'un nouveau tarif, d'un commun accord. En cas d'échec des négociations, les parties conviennent que le nouveau prix sera fixé par le biais de la clause d'indexation suivante : | |
| Date de création : | Date de révision : |

OUTILLAGE

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la propriété des outillages développés à la demande - Conditions de règlement d'un nouvel outillage - Gérer les conditions de l'utilisation des outils - Garantir les conditions de stockage, de manutention et d'entretien des outils en dépôts - Assurances : qui paye les primes ? Comment s'assurer que le Fournisseur est à jour ? | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des outils au profit d'un tiers. - Outillage non conforme - Cadence d'utilisation et conditions d'utilisation - Destruction totale ou partielle des outils lors du stockage - Conditions de stockage - Dépôt de bilan du Fournisseur - Revendication de l'outil |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Les outillages commandés et payés en totalité ou remis au Fournisseur sont et demeurent la propriété de l'Acheteur. Tout outillage financé en totalité par l'Acheteur fera l'objet d'une remise de la part du Fournisseur d'un dossier technique, d'une identification à l'aide d'une plaquette de l'Acheteur, à charge pour le Fournisseur de la fixer sur l'outillage concerné. - <u>Exemple n°2</u> Les outillages commandés et financés partiellement par l'Acheteur sont la propriété du Fournisseur. Ils ne peuvent être exploités autrement que pour l'Acheteur exclusivement. - <u>Exemple n°3</u> Dans tous les cas, le Fournisseur a obligation d'assurer les outillages contre les risques de destruction et a la charge de leur entretien. | |
| Date de création : | Date de révision : |

Exemples de clauses :

- Exemple n°4:

Dans tous les cas, le Fournisseur a obligation de payer les primes d'assurance et de présenter les quittances sur simple demande. Le défaut de présentation desdites quittances dans les délais demandés entraînera la résolution du présent contrat.

- Exemple n°5

Tout nouvel outillage ou participation au coût sera réglé par l'Acheteur comme suit :

- ◆ 30 % à la commande, à réception de l'accusé de réception de commande retourné sans réserve, du contrat de dépôt d'outillage signé et d'une caution bancaire de restitution, rendue à l'acceptation définitive de la pièce.
- ◆ 30 % à l'acceptation des échantillons initiaux et documents d'homologation par BO à 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant.
- ◆ 40 % à l'acceptation de la 1ère présérie par BO à 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant, à réception du dossier technique de l'outillage définitif.

Date de création :

Date de révision :

DOCUMENTS, PLANS & MISE A JOUR

| | |
|---|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des documents et plans identiques chez l'Acheteur et le Fournisseur. - Mise en place d'une procédure d'envoi et de réception pour échange des plans et documents - Mise en place d'une procédure pour validation des plans et documents | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans pas à jour. - Interprétation des plans et/ou Cahier des Charges - Définition des points critiques - Côtes critiques - Quels plans sont contractuels ? |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Tous les plans remis au fournisseur seront immédiatement accusé réception par le retour du document ci-joint signé. Le Fournisseur dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour valider le plan. Sans réponse sous 10 jours, le plan est réputé avoir été accepté en l'état. - <u>Exemple n°2 :</u> Seuls les plans remis par l'Acheteur font foi en cas de litige, quand bien même des documents du Vendeur auraient fait l'objet d'une validation. - <u>Exemple n°3 :</u> Les documents dus par le Fournisseur sont : (Dresser une liste exhaustive). Le défaut de fourniture des documents mentionnée ci-dessus vaut non-conformité de la livraison, le Fournisseur supportera alors tous les frais prévus à la clause de pénalité. - <u>Exemple n°4 :</u> Les documents seront rédigés en Français et fournis sous la forme de fichier WORD. | |
| Date de création : | Date de révision : |

FORCE MAJEURE

| | |
|---|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Événement rendant impossible l'exécution du contrat.- Caractère limitatif de la loi (Imprévisible, Insurmontable, Extérieur aux parties)- Assimilation de certains faits à un cas de force majeure.- Envisager les solutions de repli si cas de force majeure. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Retard de livraison- Brusque rupture du contrat par le Fournisseur- Grève du personnel chez le Fournisseur, du transporteur- Destruction de toute ou partie de l'unité de production du fournisseur |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Par le présent article, sont assimilés au cas de force majeure, les événements suivants : la grève du personnel du Fournisseur, la grève des transporteurs, la destruction de toute ou partie de l'unité de production du Fournisseur.- <u>Exemple n°2</u> Lors de la survenance d'un cas de force majeure au sens du présent contrat, la partie qui l'invoque doit prévenir son partenaire par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours qui suivent son apparition.- <u>Exemple n°3</u> Si l'événement constitutif du cas de force majeure se prolonge plus de quarante jours, le présent contrat pourra être résolu de plein droit après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'Acheteur. | |
| Date de création : | Date de révision : |

RECEPTION DU MATERIEL / PRESTATION

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le produit acheté ou la prestation réalisée est conforme à la commande. - Fixer un point de départ pour la garantie - Permettre le règlement du fournisseur - Lieu physique de la réception. <p>Voir Transfert de propriété / Transfert de risque/non-conformité.</p> | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit non conforme. - Prestation insuffisante - Ecart par rapport aux spécifications initiales (C.D.C.) - Délai non tenu - Vices apparents - Vices cachés |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage à livrer les marchandises à (Indiquer le lieu façon précise), à ses frais. - <u>Exemple n°2</u> La réception du matériel sera prononcée de façon contradictoire par les parties au contrat. Elle sera formalisée par un procès-verbal mentionnant les différents écarts par rapport au contrat. Ce document sera signé par les parties. - <u>Exemple n°3</u> En cas d'écart, il sera prononcé une réception provisoire qui durera tant que les non-conformités n'auront pas été levées par le Fournisseur lequel s'engage sur un délai pour y remédier. Si les délais ne sont pas tenus, (pénalité...) - <u>Exemple n°4</u> Tant que la réception définitive ne sera pas prononcée par le Client, le Fournisseur ne pourra exiger le paiement du solde des sommes restant dues. | |
| Date de création : | Date de révision : |

Exemples de clauses :

- Exemple n°5 :

Les marchandises sont réputées être livrées qu'après leur acceptation par le Service Contrôle de l'Acheteur. Les marchandises livrées en délégation de contrôle ne sont réputées être acceptées qu'après leur montage dans le produit fini ou leur intégration dans un système.

- Exemple n°6

Si après la réception, des marchandises s'avèrent non conformes aux spécifications contractuelles ou à défaut aux critères usuels, l'Acheteur se réserve le droit, sans préjudice de l'application de dommages et intérêts :

- ◆ soit de refuser celles-ci et les retourner aux frais du Fournisseur pour toute ou partie du lot incriminé.
- ◆ soit d'exiger le remplacement du lot.
- ◆ soit d'exiger la mise en conformité.

Tous les frais occasionnés par ces opérations sont à la charge du Fournisseur.

Date de création :

Date de révision :

PENALITES

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Prévoir le montant des pénalités en cas de défaillance du fournisseur.- Contraindre le Fournisseur à respecter ses engagements- Obtenir une indemnisation financière sans passer par le juge. | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Retard de livraison- Non atteinte des objectifs prévus au contrat- Brusque rupture du contrat par le Fournisseur- Ecart par rapport aux spécifications initiales <p>Voir obligation de résultat.</p> |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> En cas de retard de livraison des marchandises, les pénalités appliquées seront les suivantes, à savoir pas de pénalité pour la première semaine, 1 % de la 2e à la 5e semaine, au-delà, la pénalité s'élèvera à 2 % par semaine avec un maximum de 10 % du montant total de la livraison.- <u>Exemple n°2</u> En cas de retard du prononcé de la réception du chantier de plus de 2 jours ouvrés par rapport à la date prévue, l'Acheteur pourra exiger 1 % du montant de l'opération, par semaine de retard.- <u>Exemple n°3</u> Les pénalités stipulées précédemment ne peuvent pas être considérées comme une réparation forfaitaire du préjudice subi. L'Acheteur se réserve le droit d'intenter toute action visant à l'indemnisation des frais et coûts subis du fait de la défaillance du Fournisseur, notamment le paiement de dommages et intérêts. | |
| Date de création : | Date de révision : |

DOMMAGES ET INTERETS

| | |
|--|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Se faire rembourser par le Fournisseur défaillant, les coûts supportés par l'Acheteur- Définir de façon exhaustive ces coûts.- Constituer un dossier dès l'apparition des premiers problèmes | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Retard de livraison- Non atteinte des objectifs prévus au contrat- Brusque rupture du contrat par le Fournisseur- Ecart par rapport aux spécifications initiales- Perte de CA, Productivité, Demande du client final |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Le Fournisseur s'engage à livrer les produits dont une liste est jointe au présent contrat sous 8 heures. A défaut, il supportera tous les coûts liés à sa défaillance : pénalités, indemnités, perte de productivité sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure.- <u>Exemple n°2 :</u> En cas de défaillance du Fournisseur (retard dans l'exécution de ses obligations ou inexécution partielle ou totale), l'Acheteur se réserve le droit de lui demander compensation sous la forme de dommages et intérêts du préjudice qu'elle subirait de ce fait. Cette demande vise à dédommager l'Acheteur pour le préjudice subi sur les points suivants :<ul style="list-style-type: none">◆ Coût direct + Charges sociales MO immobilisée◆ Coût de location des matériels immobilisés◆Cette demande ne fait pas obstacle à la décision de résolution du présent contrat. | |
| Date de création : | Date de révision : |

RESOLUTION DU CONTRAT

| | |
|---|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la disparition du contrat en cas de défaillance du fournisseur. - Interférence de cas de force majeure légale ou assimilée - Moyen de pression pour contraindre son cocontractant à s'exécuter, en cas de négligence. - Situation économique de son fournisseur rendant difficile ou aléatoire l'exécution du contrat. - Prise de contrôle du Fournisseur par un concurrent (capital social et/ou droit de vote) - Dépôt de bilan du Fournisseur | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard de livraison - Non atteinte des objectifs prévus au contrat - Brusque rupture du contrat par le Fournisseur - Ecart par rapport aux spécifications initiales - Fournisseur en "faillite" |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> En cas de retard de livraison de plus de 10 jours, l'Acheteur se réserve la faculté de mettre fin unilatéralement au contrat, après avoir mis le Fournisseur en demeure d'exécuter ses obligations dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception. - <u>Exemple n°2</u> En cas de non-respect des obligations prévues au présent contrat, notamment relative à la confidentialité, celui-ci est résolu de plein droit, sans mise en demeure préalable. Le Fournisseur sera alors avisé à posteriori par une lettre recommandée avec accusé de réception. Voir obligation de résultat. | |
| <p>Date de création :</p> | <p>Date de révision :</p> |

QUALITE - DEMARCHE DE PROGRES

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alléger le contrôle entrant en magasin (réduction des coûts) - Délégation du contrôle chez le Fournisseur. - Documents que doit fournir le Vendeur : <ul style="list-style-type: none"> ◆ systématiquement pour toute livraison ◆ sur demande. - Traitement des non-conformités - Coûts induits (voir Pénalité / Indemnités). | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût lié à un contrôle systématique en entrée - Contrôle non fait chez le Fournisseur - Produit ou prestation non conforme - Non-conformité récurrente - Changement de process de fabrication ou de contrôle - Sous-traitance sauvage |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> L'Acheteur se réserve le droit de visiter et contrôler le Fournisseur au travers d'audits de ses process de production et de contrôle pour vérifier qu'il n'y a pas eu de changement majeur risquant d'entraîner des non-respect d'exigences. - <u>Exemple n°2</u> Le Fournisseur s'engage à fournir pour toute livraison, les documents suivants : (Dresser une liste : relevé de mesures, côtes, certificats,...). Le défaut de fourniture des documents mentionnée ci-dessus vaut non-conformité de la livraison, le Fournisseur supportera alors tous les frais prévus à la clause de pénalité. - <u>Exemple n°3</u> Sur demande expresse de l'Acheteur, le Fournisseur s'engage à fournir avec chaque livraison, les documents suivants : (Dresser une liste : relevé de mesures, côtes, certificats...). Le défaut de fourniture ... | |
| <p>Date de création :</p> | <p>Date de révision :</p> |

Exemples de clauses :

- Exemple n°4 :

Sur demande de l'Acheteur, le Fournisseur devra être en mesure :

- ◆ De fournir tous ses rapports de contrôle
- ◆ D'isoler précisément les lots présentant des défauts
- ◆ De fournir régulièrement des échantillons pour contrôle

- Exemple n°5 :

L'Acheteur se réserve le droit de visiter et contrôler le Fournisseur au travers d'audits de ses process de production et de contrôle pour vérifier qu'il n'y a pas eu de changement majeur risquant d'entraîner des non-respect d'exigences.

- Exemple n°6 :

Par ailleurs dans le cas de non-conformité répétitive sur la fourniture de produits, il sera mis en place un plan d'action correctif pour chercher en commun une solution à l'élimination du problème. Un groupe de travail ad hoc sera alors créé avec participation du personnel du Fournisseur et de l'Acheteur avec un planning prévisionnel pour le traitement de la non-conformité.

Date de création :

Date de révision :

SUIVI DES PERFORMANCES / REDUCTION COÛTS

| | |
|--|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une démarche de suivi des performances - Mesurer les performances : service, qualité produits... - Réduire les coûts : optimisation des processus fabrication, commande, ... - Définir des objectifs communs avec une planification | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur perdant de sa performance au cours du temps - Dégradation dans le temps - Perte de compétitivité - Chasse aux coûts inutiles - Empilage des "délais de sécurité" - Démarche de chacun dans son coin sans échange |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> La conception et la réalisation de l'équipement doivent reposer sur les techniques les plus modernes communément appliquées au moment de la fabrication. En conséquence, le Fournisseur est réputé avoir proposé à l'Acheteur au meilleur prix toute variante, notamment dans le choix des matières et techniques, qui lui paraîtraient de nature à mieux adapter l'équipement aux spécifications indiquées par l'Acheteur. - <u>Exemple n°2 :</u> Le Fournisseur et l'Acheteur définiront en commun des critères de suivi de la prestation réalisée et fixeront les objectifs à atteindre. Afin de faire un point sur l'avancement, des réunions seront planifiées tous les (à définir) pour : <ul style="list-style-type: none"> - Faire une analyse du passé - Vérifier la pertinence des actions correctives menées - Valider l'atteinte des objectifs définis - Fixer de nouveaux objectifs. Le non-respect de cette clause constitue une cause de résolution du présent contrat. | |
| Date de création : | Date de révision : |

CLAUSES PARTICULIERES

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les points particuliers pouvant faire l'objet de litige - Conditions Générales de Vente c/ Conditions Générales d'Achats. - Situation face à une évolution de la loi. - Préciser certaines conditions de fonctionnement du contrat | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce qui n'est pas écrit dans le contrat. - Gérer les conflits entre différents documents Client et Fournisseur - Contrat ou certaines clauses en conflit avec la loi - Incompréhension |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemple n°1 :</u> Ce Contrat annule et remplace toute convention et négociation antérieure, écrite ou orale sur le même sujet, entre les Parties ou leurs représentants. Il constitue l'accord entier entre les Parties. Ce Contrat ne pourra être modifié, en tout ou Partie, que par un document écrit affirmant expressément l'intention des deux Parties de modifier ce Contrat signé par un représentant de chaque Partie dûment habilité pour ce faire. - <u>Exemple n°2</u> Au cas où une ou plusieurs clauses du présent Contrat s'avéreraient contraires à une loi en vigueur ou à une réglementation applicable, lesdites dispositions seraient considérées comme nulles et non écrites alors que les autres dispositions resteraient pleinement en vigueur. Dans cette hypothèse, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour remplacer les dispositions nulles et non écrites par d'autres dispositions acceptables par les Parties, de manière à ce que l'équilibre du présent Contrat ne soit pas modifié. - <u>Exemple n°3 :</u> Le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du présent Contrat ne pourra en aucun cas impliquer une renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement. - <u>Exemple n°4</u> Toute correspondance en rapport avec ce Contrat sera rédigée en langue française et sera adressée par lettre recommandée à l'autre Partie à l'adresse figurant en tête du présent Contrat, ou à toute autre adresse qui serait notifiée dans les conditions prévues au présent Article | |
| Date de création : | Date de révision : |

DUREE DU CONTRAT

| | |
|--|--|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Prévoir un terme au contrat.- Conditions d'une tacite reconduction du contrat- Si contrat sans terme, prévoir les conditions de sortie du contrat- Validité des conditions commerciales : prix, délai de livraison | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Brusque rupture du contrat.- Prix fermes et définitifs- Evolution des prix- Sécurité des approvisionnements- Variation des délais de livraison |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> Le présent contrat est valable pour une année à compter de la date de la signature par les 2 parties.- <u>Exemple n°2</u> Ce contrat continuera à recevoir application si 3 mois avant la date anniversaire, aucune des parties n'a manifesté sa volonté d'y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception. Les conditions commerciales seront alors tacitement reconduites pour une année entière.- <u>Exemple n°3</u> Le présent contrat étant sans limitation de durée, chacune des parties peut y mettre fin à tout moment sous réserve d'un préavis de 6 mois. La partie demanderesse avertira le cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.- <u>-Exemple n°4</u> Tant que le présent contrat sera en vigueur, le Fournisseur s'engage à maintenir les conditions commerciales accordées : prix et délai de livraison. | |
| Date de création : | Date de révision : |

LOI APPLICABLE & JURIDICTION COMPETENTE

| | |
|--|---|
| <p><u>Points principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Possibilité de faire intervenir un tiers en cas de litige.- Loi applicable en cas de litige.- Tribunal territorialement compétent en cas de procès | <p><u>Risques à couvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Publicité liée à un procès.- Se retrouver dans un droit non maîtrisé / inconnu- Réduire les coûts de représentation et d'avocat en cas de procès- Possibilité d'intervenir ou d'être présent lors d'un procès |
| <p><u>Exemples de clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Exemple n°1 :</u> En cas d'impossibilité de règlement amiable entre parties, les litiges relatifs à l'exécution du présent contrat seront réglés par voie d'arbitrage. Un arbitre sera nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de- <u>Exemple n°2</u> Le présent contrat est régi par la loi française.- <u>Exemple n°3</u> Tous les litiges relatifs à l'exécution du présent contrat seront tranchés par le Tribunal de Commerce de Paris. | |
| Date de création : | Date de révision : |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Introduction du contrat | 2 |
| Objet du contrat | 3 |
| Confidentialité | 4 |
| Propriétés, licences et brevets | 5 |
| Phasage d'une étude ou d'un produit | 7 |
| Obligation de conseil | 9 |
| Obligation de sécurité / Environnement | 10 |
| Obligation de moyens | 11 |
| Obligation de résultats | 12 |
| Garantie de fonctionnement et d'usage | 13 |
| Vices cachés | 14 |
| Transfert de propriété | 15 |
| Transfert de risques | 16 |
| Paiement du prix | 17 |
| Indexation du prix / Renégociation | 18 |
| Outillage | 19 |
| Documents, plans et mise à jour | 21 |
| Force majeure | 22 |
| Réception du matériel ou d'une prestation | 23 |
| Pénalités | 25 |
| Dommages et intérêts | 26 |
| Résolution du contrat | 27 |
| Qualité / Démarche de progrès | 28 |
| Suivi des performances et réduction des coûts | 30 |
| Clauses particulières | 31 |
| Durée du contrat | 32 |
| Loi applicable et juridiction compétente | 33 |